



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/05/27/2

L'APPROBATION DES COMPTES EXECUTES 2023 DE LA CCI NICE COTE D'AZUR ET DE SES FILIALES :

LA SCI SOPHIPOLITAINE, LA SCI PAL, LA SCI CAMPUS REGIONAL DE L'APPRENTISSAGE, LA SCI ISN, LA SCI NAPE, LA SASU CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT, LA SAS CARABACEL PATRIMOINE ;

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 27 mai 2024*

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur Matthieu BERILLE, Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, **Membres Élus Titulaires.**

36 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, MESSIKA Cyril, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, GAMON Christophe, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, MANE Jean, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BILLARD Philippe, LAPIERRE Nathalie, WIDUCH Jean-François **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, ARIN Nicolas, DUPHIL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**



VUS

- L'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- Les articles R.712-12, R712-7 et R.712-15, L712-1 et A712-22 du Code de commerce ;
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2023 et leur certification ;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 07 mai 2024.

EXPOSÉ PRÉALABLE

Conformément à l'article 93 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, ainsi qu'aux articles R.712-12, R712-7 et R.712-15, L712-1 et A712-22 du Code de commerce, à l'issue de chaque exercice, l'Assemblée Générale vote, au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné, d'une part, un budget exécuté, qui retrace les conditions dans lesquelles le budget primitif et les budgets rectificatifs ont été exécutés, et d'autre part, un bilan, un compte de résultat et une annexe.

En synthèse, les éléments du budget exécuté pour l'exercice 2023 sont les suivants :

La CCINCA présente en 2023 un résultat net égal à **+10.99M€**, en progression comparée à l'exercice précédent et en amélioration comparée au budget prévisionnel. La capacité d'autofinancement (CAF) dégagée sur l'exercice s'élève à **31.09M€**. Elle est intégralement consacrée à la réalisation d'investissements et au désendettement de la structure. Le fonds de roulement net de la CCINCA s'élève à **9,92M€**, ce qui correspond à 87 jours de charges de fonctionnement. Quant au fonds de roulement du périmètre hors concession, il est de **7,30M€**, soit l'équivalent de 84 jours de charges de fonctionnement.

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Une TCCI stable comparée à l'exercice précédent, soit une dotation fiscale de 8.7M€.
- La distribution de réserves de l'aéroport Nice Côte d'Azur à hauteur de 10.0M€.
- La distribution de résultats de la SCI PAL à hauteur de 1.9M€ et de la SCI SOPHIPOLITAINE pour 0.3M€.
- La fin anticipée du contrat de concession du Port de Nice et l'intégration de l'indemnité de résiliation à hauteur de 14.9M€, conformément au protocole indemnitaire de fin de concession.
- Le remboursement relatif au litige du parking LYMPIA pour 5.2M€.
- Le transfert des actifs et des provisions de la concession du Port de Nice au concédant, ainsi que la reprise par le concédant du capital restant dû des emprunts (8.0M€).
- L'intégration du retour à meilleure fortune de la SAS Vauban21 pour un montant de 7.3M€ décomposé en produits financiers (6.5M€) et produits exceptionnels (0.8M€).
- Le versement anticipé d'une partie du solde de la provision pour renouvellement (0.5M€) du Vieux-Port de Golfe-Juan à la commune de Vallauris Golfe-Juan.

Cette présentation du budget exécuté au Bureau comprend :

- Les états financiers de chaque service budgétaire de la CCI hors concessions,
- Les états budgétaires des concessions et des filiales

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés, le budget exécuté 2023 de la CCINCA est soumis au vote des membres du Bureau.



CONSIDÉRANT

- ↳ La présentation des comptes sociaux de l'exercice 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de ses filiales, SCI du PAL, SCI Sophilopolitaine, SCI Campus Régional Apprentissage, SCI ISN, SAS Nice Air-Port Engineering, SAS CCINCA CONSEIL EN FINANCEMENT, SASU CARABACEL PATRIMOINE ;
- ↳ Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2023 et leur certification ;
- ↳ Que conformément aux dispositions de l'article 93 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée générale adopte, au plus tard le 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné, après avis de la Commission des finances et certification des comptes par le(s) Commissaire(s) aux comptes :
 - Un budget exécuté qui retrace les conditions dans lesquelles le budget primitif et les éventuels budgets rectificatifs ont été exécutés ;
 - Les comptes annuels qui comprennent : un bilan, un compte de résultat et une annexe
- ↳ Que la Commission des finances a rendu un avis favorable le 07 mai 2024 concernant les comptes exécutés 2023.

